

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2012 À 20 HEURES 30

Convocation en date du 20 janvier 2012

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance :

M. VIERLING Fernand, Maire

MM. GEIST Patrick, VOEGELE Paul, DURRHEIMER Rémy, Adjoints

MM. DAUL Claude, KELLER Richard, MME WARTZOLFF Monique, MME SCHUSTER Danièle, MM. GUTHMULLER Roland, RITTERBECK Denis, MELLE OHLMANN Denise, MM. LANOIX Martin, Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : M. DOSSMANN Dominique qui a donné procuration à M. GUTHMULLER Roland, M. VOLGRINGER Alphonse, Conseillers Municipaux.

Membre absent non excusé : /

Ordre du jour :

- 01 - Approbation du P.V. de la séance du 28 novembre 2011
- 02 - Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- 03 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du service « Archivistes » - Augmentation de tarif
- 04 - Convention d'arpentage pour l'année 2012
- 05 - Demande d'attribution de subvention par le Tennis-Club
- 06 - Divers

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la modification de l'ordre du jour, elle est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé point par point.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2011

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du Travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des Documents Uniques avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Considérant que la démarche de mise en place du Document Unique a été réalisée selon la méthodologie proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin et que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels a été validé par le Service Prévention des Risques Professionnels du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Considérant que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels transmis par le prestataire est en adéquation avec la situation de la collectivité ;

Considérant que le plan des actions permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

DECIDE DE

- valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.

S'ENGAGE A :

- mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels ;
- solliciter auprès du Fonds National de Prévention la subvention accordée au vu de la signature de la convention de subvention entre la Commune de Niederschaeffolsheim et le Fonds National de Prévention.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « ARCHIVISTES »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 11 mai 2010 la commune a sollicité le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste. Une convention a été engagée entre les deux structures pour formaliser cette mise à disposition.

Il signale que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion en sa séance du 29 novembre 2011 a décidé d'une augmentation des tarifs afin de garantir l'équilibre du budget de fonctionnement de ce service.

Il donne connaissance de l'avenant prenant en compte les modifications intervenues dans les conditions de mise à disposition du personnel archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2012, augmentant le tarif d'intervention comme suit : 240,00 € par jour ouvré.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du service « archivistes » par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 se rapportant à l'augmentation du tarif d'intervention de l'archiviste. L'alinéa de l'article 6 de la convention de mise à disposition d'un archiviste est donc modifié comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012 :
« Le coût de la mise à disposition de personnel du Centre de Gestion pour cette mission est fixé à 240,00 € par jour ouvré conformément à la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2011 ».

N° 3 Délibération n° 2012-03

CONVENTION POUR TRAVAUX D'ARPENTAGE POUR L'ANNEE 2012

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de conclure une convention d'arpentage avec le Cabinet d'arpentage et de topographie Pierre-André BAUR, géomètre-expert, afin de pouvoir concrétiser l'établissement de plans d'abornement, de procès-verbaux d'arpentage, les levés topographiques, les nivellements, les levés de profils, etc..., au cours de l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention proposée par le Cabinet Pierre-André BAUR et de lui confier l'ensemble des travaux d'abornements, levés et confection de documents cadastraux, nivellements, levés topographiques et autres missions qui s'avèreraient nécessaires au cours de l'année 2012 ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de topographie et d'arpentage avec le Cabinet Pierre-André BAUR, à passer sous forme de marché à commandes.

N° 4 Délibération n° 2012-04

DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE TENNIS-CLUB

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Président du Tennis-Club de Niederschaeffosheim a formulé une demande de subvention de 600,- €.

Il explique à l'assemblée qu'en raison de l'indisponibilité de la salle sportive de l'ESC, occupée en semaine par le basket-club et le football-club, le Club a été contraint de louer les courts du Tennis-Club de Schweighouse-sur-Moder pour assurer la pérennité du club à travers des entraînements réguliers des membres en plus du créneau du dimanche matin.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accueillir favorablement la demande du Tennis-Club de Niederschaeffolsheim pour l'attribution d'une subvention de 600,- €,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2012 sous article 6574.

N° 5 Délibération n° 2012-05

INFORMATIONS DIVERSES

EMPLOIS SAISONNIERS POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS

Le Maire suggère aux membres de proposer à nouveau aux jeunes de la commune, des emplois saisonniers durant la période des vacances de juillet et août 2012, pour seconder l'agent en charge des espaces verts.

GYMNASTIQUE DOUCE DESTINÉE AUX PERSONNES DU CLUB DES AINÉS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a contacté l'Association « SIEL BLEU » à Strasbourg afin qu'elle intervienne auprès de l'Association du Club des Aînés pour assurer des cours de gymnastique douce. Le coût de l'intervention est fixée à 45,- € par séance, la convention est conclue pour l'année 2012.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire donne lecture aux élus des demandes de subventions sollicitées par les associations dénommées « Centre Antibruit du Bas-Rhin » et « Aides ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à raison de deux voix pour et dix voix contre, de ne pas donner suite à la demande du « Centre Antibruit du Bas-Rhin » et décide à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de l'association « Aides ».

LOGEMENT GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Perretier Véronique, Directrice de l'Ecole Maternelle, quittera le logement sis à l'aile est du groupe scolaire, à compter du 18 février 2012. Elle occupait le logement depuis le 1^{er} novembre 2006. Il signale que le logement devra être rénové avant qu'il ne soit remis en location.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire signale qu'il va rencontrer prochainement, un responsable du SDAUH (service d'aménagement et d'urbanisme) de Haguenau en vue de discuter de la procédure à suivre dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau PLU.

AMENAGEMENT D'UN JARDIN DU SOUVENIR AU CIMETIERE

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée d'aménager un espace au cimetière communément appelé « Jardin du Souvenir ».

Fait à Niederschaeffolsheim, le 20 février 2012

Le Maire,
Fernand VIERLING